

Communication spéciale – équidés dits de « propriétaire ».

A la suite des communiqués de la FFE au sujet du confinement, il apparaît que certaines pratiques persistent notamment en ce qui concerne les équidés de « propriétaires ».

L'arrêté du 15 mars 2020 précise que les établissements recevant du public (ERP) **"ne peuvent plus accueillir du public jusqu'à nouvel ordre"**.

Cette mesure concerne tous les établissements sportifs couverts et de plein air y compris les écuries ayant des équidés de « propriétaires » en pension.

Aucune adaptation n'est possible, chaque dirigeant d'établissement équestre doit fermer totalement sa structure au public, hormis pour son personnel.

De même, les établissements ne doivent plus accueillir de nouveaux équidés entrants aussi longtemps que la mesure de confinement est obligatoire.

Tout dérobement à cette règle, visant à recevoir de nouveaux propriétaires et de permettre l'accès aux installations et à la pratique, peut être assimilé à un acte de concurrence déloyale et soumis aux services de la répression des fraudes du département.

Le chef d'établissement est « gardien » des équidés qui lui sont confiés et il lui appartient de prendre sous sa seule responsabilité les dispositions nécessaires à leur sauvegarde en cas d'événement exceptionnel.

La crise sanitaire que nous traversons et les mesures prises ont le statut de « as de force majeure ». Un propriétaire ne peut rechercher la responsabilité juridique d'un dirigeant d'établissement équestre au motif qu'il refuse de le laisser accéder à son ou à ses chevaux pendant la durée de fermeture imposée par le gouvernement. Leur responsabilité civile contractuelle ne peut être engagée sous ce motif.

Ces informations sont établies sur la base des prescriptions du Gouvernement pour la non propagation du Covid-19.

J'en appelle à la solidarité de chacun, aux propriétaires d'équidés de rester fidèles à leurs écuries, aux dirigeants d'écuries de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne garde des poneys et chevaux dont ils sont gardiens et à tous de ne pas jouer d'opportunisme déplacé.

Nous le devons pour l'avenir de l'équitation, de ceux qui la font vivre et qui en vivent.

Bien sincèrement,

Serge Lecomte,
Président de la FFE.

[Retrouvez toutes les communications FFE.](#)

Contact : question@ffe.com

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM